



CHAMBRES
D'AGRICULTURE

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU LOT

430 Avenue Jean Jaurès

CS 60199

46004 CAHORS CEDEX 9

Tél : 05 65 23 22 21

Fax :

N° Siret : 18460002100010

N° TVA Intracommunautaire : FR 12184600021

FACTURE

ORIGINAL

N° OR : OCTA 15245 1
N° Bordereau :
Pièce : TR2504831
Exercice : 2025
Date : 30-10-2025
Page : 1 / 1

GAEC DE LA COMBE
239 RUE DE LA COMBE
46160 GREALOU
FRANCE

Référence à rappeler : 2025 / TR2504831

Objet : Suivi post-installation - Visite n°3

Prestataire : AMILLET MATHILDE

DESIGNATION	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	TVA
156001 Suivi post- installation annuel (1/4)	1	312,500	312,50	20,00
155814 Aide s/Suivi Post Install (1/4)	1	- 250,000	- 250,00	0,00

Payer par virement le 21/11/2025

Régime de TVA : Débits

Taux de TVA en %	0,00	20,00	Devise : EUR
Montant HT	- 250,00	312,50	62,50
Base de TVA	- 250,00	312,50	62,50
Montant TVA		62,50	62,50
Total TTC	- 250,00	375,00	125,00
Net à payer	- 250,00	375,00	125,00

Règlement par virement sur le compte TP de la CDA LOT ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CDA LOT

IBAN : FR7610071460000000100007019 - BIC : TRPUFRP1 - RIB : 10071 46000 00001000070 19

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012. Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.

----- Coupon à retourner -----



Etablissement : D46S01 CDA LOT
0918779 GAEC DE LA COMBE
Date échéance : 30-11-2025

Référence à rappeler : 2025 / TR2504831
SEPR Virement à date d'échéance de la facture
Montant Net en EUR : 125,00